



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

A 31

Question écrite n° 88633

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur le fait qu'en réponse à la question orale posée au Sénat le 21 février 2006, il a indiqué qu'entre Dieulouard et Retonfey, le trafic sur une éventuelle autoroute A32 entre Dieulouard et Retonfey serait de 10 000 véhicules par jour en 2020. Or, la circulaire n° 98-99 du 20 octobre 1998 fixe les méthodes d'évaluation et d'extrapolation du trafic routier en rase campagne. Cette circulaire précise qu'en hypothèse maximale, les trafics prévisionnels n'augmenteront pas de plus de 3,1 %. De plus, elle indique qu'à partir de l'horizon 2025 « le trafic est supposé ne plus croître », ce qui est tout à fait compréhensible eu égard à la saturation de l'équipement des ménages et à l'évolution de la démographie. Sur ces bases et en retenant l'hypothèse maximaliste, le trafic en 2025 sur la partie en cause de l'A32 serait en tout état de cause inférieur à 12 000 véhicules par jour. Or, la mise à 2 x 3 voies de l'autoroute A 31 existante générerait un supplément de capacité de près de 40 000 véhicules/jour, ce qui représente plus de trois fois plus que le trafic maximum sur l'A32 en 2025. Elle souhaiterait savoir si compte tenu de ces éléments émanant de lui-même et de son ministère, il est cohérent de prétendre qu'en l'absence d'A32 et même mise à 2 x 3 voies, l'autoroute A 31 serait saturée en 2025 entre Dieulouard et Fey.

Texte de la réponse

La saturation progressive de l'autoroute A 31 entre Toul et Thionville, liée aux multiples fonctions qu'elle assume aujourd'hui, constitue un handicap important pour l'économie régionale et nationale. La prévision de trafic sur la section centrale de l'autoroute A 32 entre Dieulouard et Retonfey est d'environ 10 000 véhicules par jour à l'horizon 2020, dont une part importante de poids lourds en transit dans le sillon mosellan. Même dans l'hypothèse d'un élargissement à 2 x 3 voies, la circulation sur l'autoroute A 31 conduira à une dégradation du niveau de service d'autant plus forte que la part des poids lourds sera importante. La réalisation complète d'A 32 entre Toul et Thionville permettra de recréer une réserve de capacité sur l'A 31 et le réseau secondaire adjacent, essentiellement au bénéfice du trafic local. De plus, cette nouvelle liaison a le mérite de contribuer à l'aménagement du territoire, notamment en assurant une desserte optimale de l'aéroport Metz-Nancy-Lorraine et de la future ligne LGV est-européenne. Pour autant, eu égard aux positions exprimées favorablement en faveur de l'option consistant à élargir l'A 31 sur sa section centrale, les études menées dans la perspective de la création de ce nouvel axe autoroutier prennent en compte l'hypothèse d'optimisation des infrastructures existantes, comme cela a déjà été indiqué à l'honorable parlementaire dans une réponse précédente.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88633

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 2006, page 2729

Réponse publiée le : 6 juin 2006, page 6038